



ANNONCE IMPORTANTE DE L'ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

Le point sur l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens

Le 4 avril 2007

Veillez consulter le site Web de l'APN (www.afn.ca) pour de plus amples renseignements

L'Accord de règlement des pensionnats indiens entre dans les dernières étapes d'approbation!

Les juges de neuf tribunaux ont statué que l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens (ARPI) allait poursuivre les étapes finales d'approbation.

Une période décisionnaire obligatoire de 150 jours a commencé le 20 mars 2007 et se terminera le 20 août 2007. Pendant cette période, les anciens élèves et leurs familles doivent décider s'ils adhèrent ou non à l'Accord. On estime à 80 000 le nombre de personnes encore en vie qui s'en prévaudront.

Des notifications juridiques officielles concernant l'ARPI seront envoyées aux anciens élèves des pensionnats indiens à la fin du mois d'avril 2007. Des annonces seront diffusées dans les journaux, à la radio et à la télévision dans de nombreuses régions du pays. Elles contiendront des renseignements destinés à aider les anciens élèves à prendre une décision éclairée.

Du 11 avril 2007 au 20 août 2007, des coordinateurs régionaux de l'APN organiseront des séances d'information communautaires dans les 633 communautés des Premières Nations et dans des centres urbains situés dans l'ensemble du Canada. Ces séances comprendront une présentation exhaustive de l'ARPI, qui expliquera les détails et les avantages de l'Accord de règlement ainsi que les droits légaux des anciens élèves et de leurs familles.

Après le 20 août 2007, si l'ARPI a été approuvé par les anciens élèves et leurs familles, ces derniers recevront des renseignements sur la façon de présenter une demande de paiement d'expérience commune. Tous les autres

volets de l'ARPI seront alors mis en œuvre, notamment le processus d'évaluation indépendante, la Commission de vérité et de réconciliation ainsi que les processus de guérison et de commémoration.

Tel que mentionné précédemment, les anciens élèves recevront très prochainement toute l'information nécessaire relative à l'Accord par courrier postal. Nous vous remercions de votre patience.

Le Chef national a déclaré qu'il s'agissait d'un accord juste et opportun et qu'il appuyait sa conclusion. Le Chef national reconnaît que chaque personne a le droit de prendre sa propre décision dans cette cause.